

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Auditorium - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2008**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme les précédentes, la dixième saison artistique de l'Auditorium, qui fait partie avec le Grand Théâtre du Duo-Dijon, s'annonce dense avec plus de cinquante spectacles et quatre-vingt-dix représentations pour les deux structures.

A la fois scène musicale, dramatique et chorégraphique, carrefour ouvert aux meilleures formations, partenaire actif de la vie culturelle, pôle de rencontres et d'échanges y compris en matière pédagogique, l'Auditorium est un élément structurant de la vie musicale. Son audience, qui s'exerce bien au-delà des limites de Dijon, contribue par ailleurs au rayonnement non seulement de notre ville, mais aussi de la Côte d'Or et de la Bourgogne.

Les dépenses de fonctionnement 2007 de l'établissement se sont élevées à 4 565 900 €. L'octroi par la Région de Bourgogne d'une subvention de 1,2 M€ est une décision majeure qui a permis d'alléger la charge financière supportée par la Ville.

Avec cette aide nouvelle, la Ville doit encore supporter à elle seule environ 77% du budget de cet établissement.

C'est pourquoi, pour l'année 2008, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement de l'Auditorium, la participation financière de toutes les collectivités et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

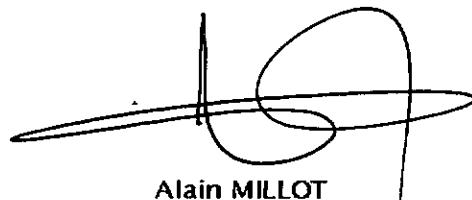
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter pour le fonctionnement de l'Auditorium au titre de l'année 2008, les subventions susceptibles d'être allouées par l'Etat, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et les autres organismes concernés ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007

